

**Arrêté prescrivant l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public métropolitain d'emprises publiques sises à Nantes (44200) rue Anatole de Monzie**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu l'arrêté n° 2024-40 du 31 juillet 2024 portant délégation du Président aux Vice-Présidents,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes relatives au déclassement,

Vu l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques relatifs au déclassement par anticipation,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

### Arrête

Article 1. Le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section DT numéro 35 du domaine public de la voirie métropolitaine située à Nantes (44200) rue Anatole de Monzie, sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

Article 2. Ladite enquête se déroulera du 4 au 19 novembre 2024 inclus à la mairie annexe Ile de Nantes – 15 boulevard du Général de Gaulle à Nantes.

Article 3. Madame Françoise BELIN, Attachée principale territoriale – retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Article 4. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête public sera publié quinze (15) jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux (2) journaux locaux diffusés dans le département de la Loire-Atlantique.

Cet avis sera également affiché :

- à la Mairie annexe Ile de Nantes sise à Nantes (44) 15 boulevard du Général de Gaulle ;
- à la Mairie de Nantes sise à Nantes (44) 29 rue de Strasbourg ;
- au pôle de proximité « Nantes Centralité – Site de Picasso » de Nantes Métropole sis à Nantes (44) 14 mail Pablo Picasso ;
- sur le site concerné : rue Anatole de Monzie sise à Nantes (44).

Il sera en outre publié tout autre procédé en usage dans la commune de Nantes.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 5. Le dossier d'enquête relatif au projet de déclassement des emprises précitées sera déposé pendant quinze (15) jours consécutifs du 4 au 19 novembre 2024 inclus :

- sur le site internet de Nantes Métropole rubrique « *enquête publique* »,
- à la mairie annexe île de Nantes située à Nantes 15 boulevard du Général de Gaulle, le public pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30 ainsi qu'au dates de permanence du commissaire-enquêteur,
- au Pôle Nantes Centralité - Site de Chantenay, Place de la Liberté à Nantes, le public pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Article 6. Les observations du public pourront être consignées sur le Registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Madame le Commissaire-Enquêtrice.

Elles pourront également lui être adressées :

- par écrit à l'adresse suivante : Madame Françoise BELIN, Commissaire-Enquêtrice, Nantes Métropole, Pôle Nantes Centralité – Site Chantenay, place de la Liberté, 44100 Nantes.
- par courriel électronique à l'adresse suivante : [urbanisme-nantes-loire@nantesmetropole.fr](mailto:urbanisme-nantes-loire@nantesmetropole.fr)

Pour être recevables, ces courriers/courriels devront être reçus pendant la durée de l'enquête. Madame le Commissaire Enquêtrice les annexera au registre d'enquête.

En outre, Madame le commissaire-enquêtrice recevra le public à la mairie annexe île de Nantes :

- Lundi 4 novembre 2024 de 9h00 à 12h45, en ouverture de l'enquête publique ;
- Vendredi 15 novembre 2024 de 9h30 à 12h45 ;
- Mardi 19 novembre 2024 de 14h00 à 17h30, en clôture de l'enquête publique.

Article 7. A l'expiration du délai d'enquête, la commissaire-enquêtrice constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra, dans un délai d'un (1) mois, le dossier à Madame la Présidente de Nantes Métropole. Il y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête, ses conclusions motivées, en précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

Article 8. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint Territoires et Proximité, et Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **03 OCT. 2024**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le

**11 OCT. 2024**